

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion du restreinte du Mardi 1^{er} Novembre 2021

**A compter de ce jour, la Commission Futsal aura lieu tous les LUNDIS.
Merci de nous transmettre vos demandes de modifications ou vos
informations le lundi midi au plus tard.**

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

Attestation municipale de mise à disposition des installations

582116 - ULTRA FUTSAL CLUB 94

Réception de l'attestation Municipale de mise à disposition du gymnase la Halle des sports Rabelais, le mardi de 20h00 à 22h 00.

560475 - VERS L'AVANT

Réception de l'attestation municipale Gymnase Paul Eluard le samedi à 12h à 14h en alternance avec l'ASC Vitry.

500004 – CA VITRY

Réception de l'attestation municipale de mise à disposition du Gymnase Georges Gosnat le jeudi de 20h à 22h (début des matchs 20h30).

FUTSAL D2

24062318 : BOISSY UJ Futsal 1 / CHEVILLY EL Futsal D2 du 30/10/2021

Courriel de BOISSY UJ du 22/10/21.

La Commission enregistre le 3^{ème} forfait avisé de BOISSY UJ, ce qui entraîne son forfait général.

AVIS AUX CLUBS CONCERNES.

24062327 : SAINT MAURICE AJ 2 / VSG FUTSAL Futsal D2 du 23/10/2021

Courriel de Saint Maurice AJ du 23/10/21.(Indisponibilité du Gymnase).

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.et reste dans l'attente de l'attestation de la Ville.

24062317 : VILLENEUVE ABLON US / VERS L'AVANT Futsal D2 du 30/10/21

Courriel de Vers l'Avant et lecture du rapport de l'arbitre (match non joué – problème de vérification de licences)

La Commission met le dossier en délibéré.

(Rappel) 24062325 : VERS L'AVANT / VINCENNES FC D2 du 23/10/2021

Courriel de Vers l'Avant du 21/10/2021 nous informant de deux matchs le même jour. Le match de Coupe National Futsal étant prioritaire.

La Commission reporte la rencontre au 27/11/2021 au gymnase Paul ELUARD.

(Rappel) 24062322 : CHEVILLY LARUE ELAN / CHOISY LE ROI AS Futsal D2 du 15/10/21

Accord des deux clubs via Footclubs pour reporter la rencontre au 17/12/21.

La Commission :

-Refuse la date proposée (trop tardive) et fixe la rencontre au 26/11/21.

-Vous avise qu'il n'y aura pas de report supplémentaire, la prochaine fois il y aura match perdu au club.

FMI ou Feuilles de match manquantes

**APRES 2 APPELS DE FEUILLE DE MATCH – MATCH PERDU PAR PENALITE AU CLUB RECEVANT
(Article 44.2 DU RSG 94)**

2^{ème} Appel de Feuille de Match

Journée 1

24062316 : CHOISY LE ROI AS – VITRY ASC D2 du 08/10/2021

RAPPEL

Transmettre rapidement les attestations municipales de mise à disposition des installations